



---

# PROTOCOLE

---

## *Entre les soussignés*

- ▶ L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, représenté par son Président, Monsieur Bernard Lelarge, agissant tant pour lui-même qu'en qualité de représentant des experts-comptables de la région Paris Ile-de-France, de première part
- ▶ L'ARAPL IDF (Association Régionale Agréée de l'union des Professions Libérales), représentée par son Président, Madame Michèle Rahier, de deuxième part

## **Préambule**

L'article 10 de la loi de finances pour 2009 a introduit un nouveau dispositif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, permettant entre autres :

- ▶ aux contribuables faisant appel aux services d'un expert-comptable de ne pas subir la majoration de 25 % sur les revenus, sous certaines conditions,
- ▶ aux contribuables d'adhérer à un centre de gestion agréé sans avoir l'obligation de faire appel à un expert-comptable,
- ▶ aux organismes de gestion agréés existant au 1er janvier 2008, de se transformer, sous certaines conditions, en AGC.

Ce nouveau dispositif aura d'importantes répercussions sur le mode de fonctionnement de chacune des parties concernées.

## *Tenant compte*

- ▶ du protocole signé entre le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et les représentants des organisations représentatives des OGA (dont la CONFERENCE DES ARAPL), protocole approuvé à l'unanimité par le CSOEC le 8 juillet 2009,
- ▶ d'un partenariat, sur l'ensemble de la région Paris Ile-de-France, entre l'ARAPL Ile-de-France et l'Ordre des experts-comptables,
- ▶ d'un souhait unanime de toutes les parties, de mettre en place des dispositions devant permettre un climat serein et une situation pérenne,

*Il est convenu ce qui suit :*

### **Article 1**

Les parties conviennent de créer entre elles une cellule de concertation qui sera chargée d'examiner, chaque fois que nécessaire, toutes les questions liées à l'évolution de leurs missions respectives. Cette commission paritaire se réunira au moins une fois par an.

### **Article 2**

Les parties s'engagent à n'effectuer aucune démarche ou proposition, notamment auprès des pouvoirs publics, pouvant avoir un impact sur la situation ou le périmètre de l'autre partie, sans en avoir informé au préalable celle-ci et tenté d'obtenir une solution consensuelle.

### **Article 3**

L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France s'engage à informer les experts-comptables de l'étendue des contraintes liées à l'exercice du « visa fiscal » et à leur demander de maintenir ou d'orienter leurs clients entreprises individuelles auprès de l'organisme de gestion agréé, partie aux présentes, qui a fait le choix d'un partenariat loyal avec la profession comptable et ce dans l'intérêt des entreprises concernées.

### **Article 4**

L'ARAPL Ile-de-France s'engage :

- ▶ à ne pas se transformer en AGC,
- ▶ à utiliser les travaux des experts-comptables, chaque fois que cela sera possible, pour assurer sa mission, notamment en matière de contrôle de TVA,
- ▶ à inciter ses membres à avoir recours à un expert-comptable, pour les adhérents non encore assistés par un professionnel comptable.

### **Article 5**

Les parties conviennent d'étudier la faisabilité d'observatoires économiques communs, dans le but d'optimiser les outils existants ou à créer et d'en accroître la notoriété et la diffusion.

### **Article 6**

Les parties s'engagent à communiquer le plus souvent possible, sur ce protocole, afin qu'il remplisse son rôle d'information et affiche leur volonté d'actions communes dans les domaines relevant de leur compétence.

### **Article 7**

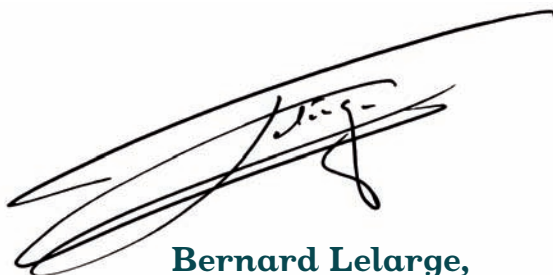
Un bilan de l'application du présent protocole sera effectué une fois par an.

Le présent protocole est valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Il sera ensuite renouvelable par tacite reconduction d'année en année,

sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties six mois avant l'échéance du terme.

*Fait à Paris, le 19 octobre 2009*



**Bernard Lelarge,**

*Président de l'Ordre des experts-comptables  
région Paris Ile-de-France*



**Michèle Rahier,**

*Président de l'ARAPL  
Ile-de-France*